

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 19 mai 2026

**Date de la convocation :**  
13 mai 2026

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Quorum : 8**

**Nombre de conseillers  
présents : 13**

*L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS*

**Étaient présents :** M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Muriel HARTWICH, ~~M. Yoann RUFFEL~~, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme Michèle COSSU, ~~Mme Sylvie GERMOND~~, M. Julien GUYOT  
Conseillers municipaux.

**Étaient absents :**

**Ont donné pouvoir :** M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à M. Alain DURIS  
Mme Sylvie GERMOND a donné pouvoir à M. Julien GUYOT

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie GAUMER

**Objet de la délibération :** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHAPITEAUX  
AVEC LEST ET SANGLES

**Numéro de la délibération :** 035 2026

Vu la mise à disposition de la Commune de Saint-Laurent sur Gorre, de trois tentes de réception 6x8 équipées de pignons et de rideaux et de 11 poids de lestages de 250kg avec sangles.

Vu la mise à disposition de la Commune de saint-Auvent à la commune de Saint-Laurent sur Gorre de sept poids de lestages de 250kg avec sangles.

Vu la délibération n°9 du 02 avril 2026 de la Commune de Saint-Laurent sur Gorre définissant les modalités de location entre les communes de Saint-Laurent sur Gorre et celle de saint-Auvent.

Considérant qu'une convention sera conclue entre les deux parties pour un an à compter du 01/06/2026 et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties.

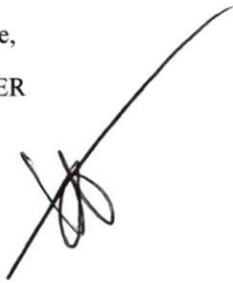
**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **D'accepter** la convention entre la commune de Saint-Laurent sur Gorre et celle de saint-Auvent.
- **D'autoriser** Monsieur le maire de signer la convention afférente à cette opération

Résultat du vote : Unanimité

Le secrétaire de séance,

Mme Aurélie GAUMER



Acte rendu exécutoire après transmission en  
préfecture et publication le 20 mai 2026  
Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le président de séance,

M. Alain DURIS

